



Nos engagements de service

Pour votre sécurité-incendie, nous nous engageons sur les points suivants :

- 1 garantir l'**adéquation risques incendie / moyens de secours** en respectant vos contraintes et la législation,
- 2 assumer notre responsabilité en établissant des déclarations de conformité « **Assurance** »,
- 3 installer des moyens de secours incendie **normalisés** (NF, EN),
- 4 **assurer la pérennité** de nos extincteurs pendant 20 ans,
- 5 mettre à votre disposition des **équipes de spécialistes formés et diplômés**,
- 6 garantir un service d'**urgence dépannage** : intervention sous 24h,
- 7 **écouter vos remarques** et vous offrir des solutions rapides, à travers le Service Réclamations-Satisfaction Clients, indépendant du Service Commercial et directement relié à la Direction Générale.

Ces engagements sont contenus dans notre système de management de la qualité, certifié par un organisme tiers.

C'est le plus haut degré d'exigence et nous sommes fiers de vous en faire bénéficier !



Je m'y engage personnellement !

La Présidente

Carole-Anne DUBERNARD

ligne directe 01 61 04 35 09

carole.anne.dubernard@dubernard.fr

